



**À :** Tous les paramédics du Groupe CAMBI

**De :** Direction opérationnelle

**En vigueur le :** 20 novembre 2016

**Révisée le :** 14 août 2023

**Objet : Ronde de sécurité et inspection des équipements et fournitures médicales**

---

## OBJECTIF

Respecter la réglementation en vigueur tout en favorisant la période de repos des TA/P en horaire de faction.

## DÉFINITION

Cette procédure décrit la façon et les heures que la ronde de sécurité et l'inspection des fournitures et équipements médicaux doivent être effectuées.

Il est important de préciser **qu'il ne doit pas s'écouler plus de vingt-quatre (24) heures** entre les rondes de sécurité sur un même véhicule lorsqu'il est utilisé à moins que vous soyez affecté à un appel de haute priorité. Dans cette condition, la ronde de sécurité doit être effectuée lors de votre mise en disponibilité.

## PROCÉDURE – RONDE DE SÉCURITÉ

### *Horaire à l'heure*

- La ronde de sécurité et l'inspection doivent être effectuées en début de quart de travail;
- Si la ronde de sécurité et l'inspection sont interrompues par une affectation, ces dernières doivent être reprises après l'affectation;
- La ronde de sécurité et l'inspection doivent être effectuées si un changement de véhicule est fait pendant le quart de travail;
- Le conducteur du véhicule doit signer la fiche de la ronde de sécurité;
- Si les deux (2) TA/P veulent alterner la conduite du véhicule pendant le quart de travail, ces derniers doivent contresigner la fiche de la ronde de sécurité.



### **Horaire de faction**

- La ronde de sécurité et l'inspection doivent être effectuées en début de quart de travail;
- Si la ronde de sécurité et l'inspection sont interrompues par une affectation, ces dernières doivent être reprises après l'affectation;
- Lorsque les deux (2) TA/P débutent leur quart de travail, le TA/P conducteur doit effectuer la ronde de sécurité et signer la fiche prévue à cette fin. Les deux (2) TA/P doivent contresigner la fiche s'ils alternent de rôle pendant le quart de travail;
- L'autre TA/P doit effectuer l'inspection des équipements et fournitures médicales;
- La ronde de sécurité et l'inspection doivent être effectuées si un changement de véhicule est fait pendant le quart de travail (une seule ronde de sécurité par vingt-quatre (24) heures sur le même véhicule par la même équipe);
- Lorsqu'un seul TA/P début son quart de travail, il se doit d'effectuer la ronde de sécurité s'il agit à titre de conducteur ou effectuer l'inspection des équipements et fournitures médicales s'il agit comme TA/P 1;
- Si aucun appel ne se termine entre 23h00 et l'heure prévue de début de quart, la ronde de sécurité et l'inspection doivent être effectuées à l'heure prévue du début du quart de travail;
- Si un appel se termine entre 23h00 et 07h00, la ronde de sécurité et l'inspection devront être effectuées à la fin de l'appel. Une deuxième ronde de sécurité et l'inspection devront être effectuées si vous répondez à une affectation après l'heure prévue du début du quart de travail ou à 20h00 si aucune affectation reçue après cette heure. Cela a pour but d'éviter d'interrompre la période de repos des TA/P qui sont sortis pendant la nuit en demandant d'effectuer une ronde de sécurité et inspection le matin, tout en respectant la réglementation qui précise qu'il ne doit pas s'écouler plus de vingt-quatre (24) heures entre les rondes de sécurité. Vous devez garder en tête de tenter de protéger une période de huit (8) heures quand c'est possible.

### **Débordement**

- Dans le but de ne pas interrompre leur période de repos, les TA/P débordant de leur horaire de faction, devront effectuer la ronde de sécurité et l'inspection avant le début de la période de débordement si l'heure de la fin du débordement les oblige à briser leur période de repos pour respecter la règle que l'inspection doit être effectuée à l'intérieur d'une période de vingt-quatre (24) heures.